

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 15 juin 2023  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 15 juin 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Errol Johnson, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Robert Beaudry et Mme Nancy Blanchet.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

---

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Brisebois invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la vice-présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 02, la vice-présidente d'assemblée fait la lecture des questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	<p>Recently, Montreal unveiled a new slogan: « Métropole francophone des Amériques ». As the slogan implies that our city &amp; public institutions are first &amp; foremost French;</p> <p>&amp; that they are of, for &amp; by only the historical, now-minority French nation of Montreal;</p> <p>&amp;, as it implies that other nations of Montreal are either absent or excluded institutionally &amp; publicly in image, act &amp; fact;</p> <p>&amp;, as it narrows Montreal's public &amp; institutional identity so significantly that it rejects effectively our public &amp; popular identity &amp; aspiration for greater, more-just &amp; -fair access to public &amp; social services;</p> <p>&amp;, as it seems to promote systemic bias &amp; discrimination based upon language, culture, race, national origin &amp; education;</p> <p>Shouldn't the city have chosen a better slogan that best represents Montreal, its populace, &amp; public &amp; popular identity of multilingualism, diversity, justice, fairness, democracy &amp; secularism; &amp; promote values of greater administrative accessibility, fairness &amp; justice?</p>
Steeve Dufour	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour Mme La Mairesse et Mme. Mauzzerole, vous nous avez dit que c'était impossible de fermer la rue Parthenais pour y placer de plus grandes conduites d'égouts !</p> <p>a cause du trafic causé par le tunnel Lafontaine..pourtant les autos continuent sur boul.Maisonneuve vers le pont J-C. et évitent notre rue qui rallongerait leurs parcours vers la Rive-Sud.</p> <p>pourtant depuis le début mars 2023 et ce jusqu'a aout 2023, Montréal électrique a fermer notre rue au complet pour y creuser et changer les fils électriques et les puis de raccordements !</p> <p>pourquoi ne pas avoir profiter par le fait même pour corriger nos installations d'égouts désuettes !</p> <p>ont voit alors que la ville ne communique pas entre les secteurs d'activités et travaille en Silo, c'est tres long et couteux d'agir de la sorte.</p> <p>et vous dites etre la pour le bien des Montrealais et leurs rendre la vie meilleure ? quand sérieusement allez vous changer nos conduites trop petites pour notre rue avec tous les condos " merci :)</p>

---

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 17 h 07. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 07, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

L'élue ci-dessous formule une question au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dida Berku	Mme Sophie Mauzerolle	Demande si le projet de prolongement du boulevard Cavendish est mis sur la glace / Est-ce qu'un mandat a été donné pour compléter les études environnementales dans le cadre du raccordement du boulevard Cavendish, et quand seront déposées ces études ? <b>(Dépôt de documents)</b>

---

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

---

La vice-présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

### **CG23 0282**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 30.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### **CG23 0283**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mai 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023.
- 

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

- 05.01 Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Dida Berku concernant sa question lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023
- 

#### **7 - Dépôt**

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose le document suivant :

- 7.01 - Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement RCG 23-010, adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 avril 2023
- 

#### **CG23 0284**

##### **Dépôt du bilan annuel 2022 du Réseau de suivi du milieu aquatique**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2022 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.02 1234060001

---

#### **CG23 0285**

##### **Dépôt du bilan annuel 2022 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2022 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.03 1237639001

---

**CG23 0286**

**Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025, et le conseil en prend acte.

07.04 1237511002

---

**CG23 0287**

**Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants », pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que les documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, et le conseil en prend acte.

07.05 1230029003

---

**CG23 0288**

**Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2022**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.06 1237665003

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0289**

**Conclure une entente-cadre avec Globocam (Montréal) inc. pour l'acquisition de divers châssis de camion lourd, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année - Montant estimé de l'entente : 22 026 758,19 \$, taxes incluses (contrat : 19 153 702,77 \$ + contingences : 2 873 055,42 \$) - Appel d'offres public 22-19317 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0842;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers châssis de camion lourd, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 19 153 702,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19317;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 873 055,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1235382002

---

**CG23 0290**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 454 132,85 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2), dans le cadre du contrat conclut avec QUÉBEC LINGE CO. (CG20 0255), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 164 844,91 \$ à 1 618 977,76 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0844;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 337 636,21 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) dans le cadre du contrat accordé à Québec Linge Co. (CG20 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 164 844,91 \$ à 1 618 977,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 235 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239901002

---

**CG23 0291**

**Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 563 087,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH, dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc., (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 337,62 \$ à 2 412 425,38 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0846;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 563 087,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc.(CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 337,62 \$ à 2 412 425,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237100002

---

**CG23 0292**

**Autoriser une dépense additionnelle de 13 145,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des huit licences logicielles permanentes dans le cadre du contrat accordé à Bentley Systems inc. (CG23 0062), majorant ainsi le montant total du contrat de 327 581,83 \$ à 340 727,61 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0847;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 13 145,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des huit licences logicielles permanentes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 29 février 2024, dans le cadre du contrat accordé à Bentley Systems inc. (CG23 0062), majorant ainsi que le montant du contrat de 327 581,83 \$ à 340 727,61 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1236469002

---

**CG23 0293**

**Accorder cinq contrats à GFL Environmental inc. pour des services de réception, tri, conditionnement et valorisation de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal, pour une période de 24 mois avec la possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 15 124 346,85 \$, taxes incluses (contrat : 14 372 552,01 \$ + indexation : 179 587,75 \$ + contingences : 572 207,10 \$) - Appel d'offres public 23-19796 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0849;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme GFL Environmental inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour la fourniture des services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation de résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables, pour une période de 24 mois, pour l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 372 552,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19796;

<b>Lots</b>	<b>Écocentres et 33 territoires</b>	<b>Contrat</b>
1	Zone Ouest	<b>2 631 327,21 \$</b>
2	Zone Centre	<b>3 142 528,89 \$</b>
3	Zone Est	<b>3 629 229,93 \$</b>
	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>2 736 650,28 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>2 232 815,70 \$</b>
<b>Total</b>		<b>14 372 552,01 \$</b>

- 2- d'autoriser une dépense de 179 587,75 \$, taxes incluses, à titre de budget pour l'indexation;

<b>Lots</b>	<b>Écocentres et 33 territoires</b>	<b>Indexation</b>
1	Zone Ouest	<b>32 878,93 \$</b>
2	Zone Centre	<b>39 266,50 \$</b>
3	Zone Est	<b>45 347,90 \$</b>
	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>34 194,97 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>27 899,45 \$</b>
<b>Total</b>		<b>179 587,75 \$</b>

- 3- d'autoriser une dépense de 572 207,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<b>Lots</b>	<b>Écocentres et 33 territoires</b>	<b>Contingences</b>
1	Zone Ouest	<b>79 926,18 \$</b>
2	Zone Centre	<b>95 453,86 \$</b>
3	Zone Est	<b>110 237,34 \$</b>
	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>83 125,36 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>203 464,36 \$</b>
<b>Total</b>		<b>572 207,10 \$</b>

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.



À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG23 0294

**Exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois, et autoriser des dépenses additionnelles de 1 759 894,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266) (contrat : 1 660 277,46 \$ + indexation : 99 616,65 \$) et de 669 056,08 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266) (contrat : 548 856,40 \$ + indexation : 32 931,39 \$ + contingences : 87 268,18 \$), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres, majorant ainsi le montant total des contrats de 6 407 507 \$ à 8 836 457 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0855;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 1 660 277,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 756 642,39 \$ à 6 416 919,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 548 856,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 650 864,30 \$ à 2 199 720,80 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 87 268,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le contrat à GFL Environmental inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 132 548,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Bois	Adjudicataire	Indexation
Lot 1.1 Territoires zone ouest	Multi Recyclage S.D. inc.	99 616,65 \$
Lot 2.1 Territoires zone centre		
Lot 4 Écocentres zone Ouest		
Lot 6 Écocentres Zone Est		
Lot 3.1 Territoires zone Est	GFL Environmental inc.	32 931,39 \$
Lot 7 Écocentre RDP		
Grand total - taxes incluses		132 548,04 \$

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0295**

**Exercer l'option de la première prolongation de six mois, soit du 17 août 2023 au 16 février 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 200 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques (CG22 0555), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 800 000 \$ à 20 000 000 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0856;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de six mois, soit du 17 août 2023 au 16 février 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 200 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques (CG22 0555), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 800 000 \$ à 20 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239563003

---

**CG23 0296**

**Conclure une entente-cadre avec CSE Incendie et Sécurité pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année - Montant de l'entente : 264 040,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19767 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0857;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec CSE Incendie et Sécurité, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'émulsifiant de classe B, pour durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 264 040,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19767;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1233838001

---

**CG23 0297**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0861;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239633001

---

**CG23 0298**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm sous le boulevard Métropolitain direction Est, de l'avenue Broadway Nord jusqu'à l'est de l'avenue Marien - Dépense totale de 4 281 502,22 \$, taxes incluses (contrat : 2 987 789,41 \$ + contingences : 537 802,09 \$ + incidences : 755 910,72 \$) - Appel d'offres publics 10402 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0865;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 350 mm et de 300 mm, dans le boulevard Métropolitain direction Est, de l'avenue Broadway Nord jusqu'à l'est de l'avenue Marien, dans la Ville de Montréal-Est et dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 789,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10402;
- 2- d'autoriser un montant de 537 802,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 755 910,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1236503001

---

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0299**

**Accorder un contrat à Construction Kingsboro inc., pour la réfection du balcon du pavillon du Lac-aux-Castors - Dépense totale de 884 847,60 \$, taxes incluses (contrat : 680 652 \$ + contingences : 102 097,80 \$ + incidences : 102 097,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15823-1 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0867;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Kingsboro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du balcon et autres travaux divers au Pavillon du Lac-aux-Castors, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 652 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15823-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Kingsboro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1237432001

---

#### **CG23 0300**

**Accorder deux contrats à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) pour les lots 1 et 2, pour la réalisation de divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature - Dépense totale de 2 558 681,92 \$, taxes incluses (contrats : 1 998 072,01 \$ + contingences : 199 807,20 \$ + variations de quantités : 199 807,20 \$ + incidences : 160 995,51 \$) - Appel d'offres public 22-6732 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0868;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 1 656 147,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;

- 2- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 104 048,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 902 534,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;
- 6- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 7- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 8- d'autoriser une dépense de 56 947,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige);
- 10- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1238177001

---

#### **CG23 0301**

**Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, situé au 2915, rue Monsabré, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163 ), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 937 233,46 \$ à 5 098 198,46 \$ taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0869;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163 ), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 937 233,46 \$ à 5 098 198,46 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1236342001

**CG23 0302**

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie (réhabilitation), de bases pour bornes de recharge électriques, de mise aux normes des feux de circulations et d'implantation du réseau express vélo (REV), dans l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 723 582,66 \$, taxes incluses (contrat : 2 113 010,55 \$ + contingences : 422 602,11 \$ + incidences : 187 970 \$) - Appel d'offres public 466811 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0870;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation) et de bases pour bornes de recharge électriques dans l'avenue Viger et dans la rue Saint-Antoine dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit pour une somme maximale de 2 113 010,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466811;
- 2- d'autoriser une dépense de 422 602,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 970 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237231030

---

**CG23 0303**

**Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans les rues De la Commune et Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 758 829,36 \$, taxes incluses (contrat : 2 119 120,09 \$ + contingences : 319 359,28 \$ + incidences: 320 349,99 \$) - Appel d'offres public 475410 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0871;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM), dans la rue De la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 119 120,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475410;
- 2- d'autoriser une dépense de 319 359,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 320 349,99 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Errol Johnson  
M. Jeremy Levi  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.15 1237231022

---

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0304**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Mentana et Boucher, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 15 378 170,54 \$, taxes incluses (contrat : 12 456 223,99 \$ + contingences : 1 261 890,55 \$ + incidences : 1 660 056 \$) - Appel d'offres public 304904 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0872;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Mentana et Boucher dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 456 223,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304904;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 261 890,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 056 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Claude Chagnon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237231041

---

### CG23 0305

**Accorder un contrat à Deroc Construction inc., pour réaliser le projet de la mise aux normes et d'optimisation des installations sanitaires au bâtiment des ateliers de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 442 944,62 \$, taxes incluses (contrat : 1 202 453,85 \$ + contingences : 240 490,77 \$) - Appel d'offres public SP22061-169551-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0873;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'entreprise Deroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes et d'optimisation des installations sanitaires au bâtiment des ateliers de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 202 453,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22061-169551-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 240 490,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1239979001

---

### CG23 0306

**Autoriser une dépense additionnelle de 58 582,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre sous le boulevard Thimens, sous les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Gouin Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG17 0361), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 618 182,83 \$ à 4 676 765,69 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0874;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 582,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 millimètres de diamètre sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Gouin Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG17 0361) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 618 182,83 \$ à 4 676 765,69 \$, taxes incluses;



- 2- d'autoriser une dépense de 58 582,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1230298002

---

#### **CG23 0307**

**Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement de la nouvelle chambre annexe du site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 399 379,46 \$, taxes incluses (contrat : 275 434,11 \$ + contingences : 82 630,23 \$ + incidences : 41 315,12 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0878;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, un contrat gré à gré pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique reliée à la nouvelle chambre annexe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 275 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 82 630,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 315,12 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1238141001

---

#### **CG23 0308**

**Accorder un contrat à ITI inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2705 - Insertion de liens télécom et câblage structuré intermédiaire, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 121 180 \$, taxes incluses (contrat : 114 509,45 \$ + contingences : 6 670,55 \$) - Demande de prix 15679 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0879;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à ITI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction pour les travaux du lot L2705 « Insertion de liens telecom et câblage structuré intermédiaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 509,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de demande de prix 15679;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 670,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'ITI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1239057005

---

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG23 0309

**Conclure deux ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (lot 2) et Nvira Environnement inc. (lot 3) pour des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour une durée de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 108 318,19 \$, taxes incluses (contrats : 963 754,95 \$ + contingences : 144 563,24 \$) - Appel d'offres public 22-19735 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0882;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19735;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS Inc	Lot 2	495 921,67 \$
Nvira Environnement Inc	Lot 3	467 833,28 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 144 563,24 \$ (Lot 2 - 74 388,25 \$ - Lot 3 : 70 174,99 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des Groupe ABS Inc et Nvira Environnement Inc;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1239119001

---

**CG23 0310**

**Exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 2 071 240,13 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Sogica inc. (CG20 0692) / Approuver le projet d'addenda 1 pour la majoration de la banque d'heures, pour une somme maximale de 70 247,43 \$, taxes incluses, le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 2 802 860,55 \$ à 4 944 348,11 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0888;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première et la deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 2 071 240,13 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale dans le cadre du contrat octroyé à Sogica inc. (CG20 0692);
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 1 pour la majoration de la banque d'heures, pour une somme maximale de 70 247,43 \$, majorant le tout pour un montant total du contrat de 2 802 860,55 \$ à 4 944 348,11 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239828003

---

**CG23 0311**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc. pour des services professionnels en vue de la réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2030 - Dépense totale de 2 116 804,73 \$, taxes incluses (contrat : 1 710 828 \$ + contingences : 342 165,60 \$ + incidences : 63 811,13 \$) - Appel d'offres public 23-19913 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0886;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2030, qui s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en vue de la réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 710 828 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19913;
- 2- d'autoriser une dépense de 342 165,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 811,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des projets ou programmes concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1239558001

---

### **CG23 0312**

**Conclure une entente-cadre avec Systematix Technologies de l'information inc., pour la prestation de services en Oracle Application Express (APEX) d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 682 406,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19769 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0887;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection standard, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX), pour une somme maximale de 1 682 406,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19769;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Systematix Technologies de l'Information inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1239859001

---

### **CG23 0313**

**Approuver un projet de premier avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin d'ajouter aux dépenses admissibles les coûts de main-d'œuvre temporaire affectée exclusivement à la réalisation du projet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0895;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de premier avenant à la convention d'aide financière conclue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin d'ajouter aux dépenses admissibles les coûts de main-d'œuvre temporaire affectée exclusivement à la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1236924003

---

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG23 0314

**Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc. pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 124 534,96 \$, taxes incluses (contrat : 108 291,27 \$ + variation de quantités : 16 243,69 \$) - Appel d'offres public 23-19492 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0896;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Goodfellow inc, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois de sapin Douglas, pour une somme maximale de 108 291,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19492;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 243,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237567011

---

#### CG23 0315

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative de solidarité le Suroît de Montréal, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie de 2 222,7 mètres carrés, situé au coin sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 050 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 020 000 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 ...;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à la Coopérative de solidarité le Suroît de Montréal, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant constitué du lot 6 050 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 222,7 mètres carrés, situé au coin sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 1 020 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet et que l'acte de vente final soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1239220005

---

### **CG23 0316**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Place Griffintown, aux fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Barré et au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 720 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0899;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à Place Griffintown, organisme à but non lucratif (OBNL), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour un montant de 720 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'OBNL démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- de fermer et de retirer le terrain du domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1229245003

---

### **CG23 0317**

**Approuver un projet de prolongation de convention de sous-location par lequel la Société des musées de Montréal sous-loue à la Ville, pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des espaces de réserve situés au 333, rue Peel, d'une superficie de 16 903 pieds carrés, pour les fins de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 1 404 532,30 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0903;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de la convention de sous-location par lequel la Société des musées de Montréal sous-loue à la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des espaces de réserve, situés au 333, rue Peel, d'une superficie d'environ 16 903 pieds carrés, pour les fins de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 1 404 532,30 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de la convention de sous-location;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1235323004

---

### **CG23 0318**

#### **Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et le Cégep du Vieux Montréal (CG21 0383)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0906;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la résiliation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cégep du Vieux Montréal (CG21 0383).

Adopté à l'unanimité.

20.30 1238379001

---

À 17 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0319**

#### **Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 635 231 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social Place Griffintown de l'organisme Place Griffintown**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0922;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 635 231 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Place Griffintown pour le projet Place Griffintown.
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1237597001

---

### **CG23 0320**

**Accorder un soutien financier totalisant 845 533 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 415 533 \$ pour la tenue de l'événement Série mondiale de triathlon Montréal 2023, du 23 au 25 juin 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0917;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien total de 810 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 380 000 \$, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon 2023 à Montréal du 23 au 25 juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1238475003

---

### **CG23 0321**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, pour une période allant de 2023 à 2024, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin d'offrir une programmation d'événements d'affaires, de déployer un projet de Murelles au centre-ville, de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable et de déployer une stratégie d'accueil innovante / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0909;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, pour une période allant de 2023 à 2024 à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin d'offrir une programmation d'événements d'affaires, de déployer un projet de Murelles au centre-ville, de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable et de déployer une stratégie d'accueil innovante;



- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237956002

---

### CG23 0322

**Accorder un soutien financier additionnel totalisant 435 000 \$ à trois différents organismes, ainsi que la prolongation de projets du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0919;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 435 000 \$, pour l'année 2023-2024, à trois différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2023-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	TransiTlon	60 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Moniteurs de camp	134 900 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Sauveteurs de piscine	165 100 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237570001

---

### CG23 0323

**Accorder un soutien financier non récurrent de 208 799 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet pilote : S'outiller pour assurer la croissance durable / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0908;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 208 799 \$ à École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser son projet « S'outiller pour assurer la croissance durable » dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1238379002

---

À 17 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0324**

**Accorder deux contrats à Urbex Construction inc. pour la revégétalisation de sentiers informels (lot 1) et l'éradication de nerprun (lot 2) dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal - Dépense totale de 890 367,32 \$, taxes et contingences incluses (lot 1 - contrat : 725 942,95 \$ + contingences : 108 891,44 \$) - (lot 2 - contrat : 48 289,50 \$ + contingences : 7 243,43 \$) - Appel d'offres public 23-19911 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0860 ;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la revégétalisation de sentiers informels (lot 1) et l'éradication de nerprun (lot 2) dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 725 942,95 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 48 289,50 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19911;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 116 134,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit, 108 891,44 \$, pour le lot 1, et de 7 243,43 \$, pour le lot 2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1239178001

---

**CG23 0325**

**Accorder deux contrats d'une valeur totale de 1 294 958,82 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour une somme de 711 407,81 \$, taxes incluses (Lot 1) et un contrat à 178001 Canada Inc. (Groupe Nicky) pour une somme de 583 551,01 \$, taxes incluses (Lot 2), pour les services de déneigement d'installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2026 incluant un maximum de deux prolongations d'une saison chacune - Appel d'offres public 23-19886 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0969;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2026, les commandes pour la fourniture des services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19886;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	711 407,81 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 2	583 551,01 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc. et 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1235978003

**CG23 0326**

**Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) pour les services de comédiens et cascadeurs, pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2025, pour une somme maximale de 919 110,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23- 19923 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0990;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 24 mois, à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 110,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19923;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1239934001

---

### **CG23 0327**

**Accorder un contrat à Tetra Tech QI, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative pour le renforcement du collecteur Langelier - Dépense totale de 248 442,58 \$, taxes incluses (contrat : 225 856,89 \$ + contingences : 22 585,69 \$) - Appel d'offres public 23-19842 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0988;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative pour le renforcement du collecteur Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 225 856,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19842;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 585,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1236516001

---

### **CG23 0328**

**Accorder un contrat à MACOGEP INC. pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 423 429,94 \$, taxes incluses (contrat : 352 858,28 \$ + contingences : 70 571,66 \$) - Appel d'offres public 23-19872 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0989;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Macogep inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de réclamation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 858,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19872;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 571,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Macogep inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1239057006

---

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0329**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Inoria inc. pour la fourniture d'une plateforme de Centre de Contact Client en mode infonuagique pour les centres d'appels de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, soit du 15 juin 2023 au 14 juin 2028, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 138 337,10 \$, taxes incluses (contrat : 6 812 707,75 \$ + contingences : 325 629,35 \$) - Appel d'offres public 23-19768 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0974;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Inoria inc. pour la fourniture d'une plateforme de Centre de Contact Client en mode infonuagique pour les centres d'appels de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 138 337,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19768;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 629,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1238527001

---

**CG23 0330****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder sept contrats à WM Québec inc. et neuf contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour des services d'élimination d'ordures ménagères, pour une période variant de 48 à 60 mois, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 68 151 232,85 \$, taxes incluses (contrats : 61 541 650,26 \$ + indexation de prix : 3 149 210,64 \$ + budget de contingences : 3 347 457,50 \$ + variation de quantité : 112 914,45 \$) - Appel d'offres publics 23-19726 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0976;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 48 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19726;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contrats</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	4 185 090 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	8 767 648,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	11 371 142,48 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	1 046 272,50 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	366 138,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	519 599,85 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	1 814 012,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	860 717,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	690 575,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	954 128,78 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	1 132 610,91 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	5 902 816,50 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	4 758 240,38 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	8 369 605,13 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	5 701 610,25 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	5 101 440,75 \$
<b>TOTAL</b>		<b>61 541 650,26 \$</b>

- 3- d'autoriser une dépense de 3 347 457,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contingences</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	220 008,98 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	460 895,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	597 698,41 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	166 931,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 274,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 339,81 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 462,71 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	45 248,16 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 350,91 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	50 384,25 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	59 658,13 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	310 299,09 \$

WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	250 146,58 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	439 958,17 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	299 663,76 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	268 137,18 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 347 457,50 \$</b>

4- d'autoriser une dépense de 3 149 210,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Indexations de prix (taxes incluses)</u>
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	215 089,69 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	450 253,01 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	582 825,63 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	34 070,97 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 353,95 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 196,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 241,96 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	44 245,62 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 442,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	53 556,30 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	60 551,77 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	303 165,33 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	244 691,31 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	429 558,32 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	291 664,99 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	261 302,90 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 149 210,64 \$</b>

5- d'autoriser une dépense de 112 914,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Variations de quantités (taxes incluses)</u>
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	112 914,45 \$

6- d'autoriser un virement budgétaire pour 2023 de 832 696,51 \$, en provenance des dépenses contingences, de compétence d'agglomération, vers le budget du Service de l'environnement;

7- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2024 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours;

8- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs (adjudicataires) à la fin des contrats;

9- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0331****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de gré à gré à Air Products and Chemicals inc. pour l'achat d'équipement de production d'oxygène et autres services associés pour le projet de désinfection de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 65 506 140,95 \$ US, taxes incluses (contrat : 62 386 800,90 \$ US + contingences : 3 119 340,05 \$ US) - Démarche de gré à gré no. 22-19515 - (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0973;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Air Products and Chemicals inc. pour l'achat d'équipement de production d'oxygène et autres services associés pour le projet de désinfection de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour la somme maximale de 62 386 800,90 \$ US, taxes incluses, conformément au contrat de gré à gré 22-19515;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 119 340,05 \$ US, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le contrat entre Air Products and Chemicals inc., et la Ville de Montréal (le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1232742003

---

**CG23 0332****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits - L1 (Lot 1) de la Ville de Montréal - Dépense totale : 8 723 974,24 \$, taxes incluses (contrat : 7 269 978,53 \$ + contingences : 1 453 995,71 \$) - Appel d'offres public 506801 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0978;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de feux de circulation et d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 269 978,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506801;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 453 995,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Errol Johnson  
M. Jeremy Levi  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.44 1238848014

---

**CG23 0333**

**Accorder un soutien financier de 80 193 \$ au Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour la prolongation du projet « Lutte contre la pauvreté Côte-Saint-Luc 2023 » jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1011;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ au Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la prolongation du projet « Lutte contre la pauvreté Côte Saint-Luc 2023 », jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1238438001

---

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0334**

**Accorder un soutien financier non récurrent à plusieurs organismes, représentant une somme maximale totale de 1 500 000 \$ sur une période de trois ans (mai 2023 à juin 2026), dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1012;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 500 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, sur une période de trois ans, de mai 2023 à juin 2026, dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
Campus des technologies de la santé (CTS Santé)	375 000 \$
La corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)	375 000 \$
Projet MTLab	375 000 \$
Zù	375 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1237952001

**CG23 0335**

**Accorder six contrats distincts pour six lots aux soumissionnaires suivants, soit Remorquage Centre-Ville inc. pour le lot 5 (612 704,19 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 9 (850 085,59 \$, taxes et contingences incluses), Remorquage Météor inc. pour le lot 6 (422 882,38 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 7 (553 792,91 \$, taxes et contingences incluses) et Remorquage Bélanger S. R. inc. pour le lot 8 (641 572,44 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 10 (449 416,33 \$, taxes et contingences incluses), pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne et ce, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 3 530 453,84 \$, taxes et contingences incluses (contrats : 3 069 959,86 \$ + contingences : 460 493,98 \$) - Appel d'offres public 23-19687 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0971;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder des contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois avec deux prolongations possibles de 12 mois, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19687;

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
Remorquage Centre-Ville	5	E (PDQ 21 et 22)	532 786,25 \$	79 917,94 \$
Remorquage Météor inc.	6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	367 723,81 \$	55 158,57 \$
Remorquage Météor inc.	7	G (PDQ 30 et (31-33)	481 559,05 \$	72 233,86 \$
Remorquage Bélanger inc.	8	H (PDQ 35 et 44)	557 889,08 \$	83 683,36 \$
Remorquage Centre-Ville	9	I (PDQ 38)	739 204,86 \$	110 880,73 \$
Remorquage Bélanger inc.	10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	390 796,81 \$	58 619,52 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 460 493,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Centre-Ville, Remorquage Météor inc. et de Remorquage Bélanger inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1238100002

### CG23 0336

**Conclure une entente-cadre avec Valosphère Environnement (lot 6) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 28 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 700 085,07 \$, taxes incluses (entente : 608 769,63 \$ + variation des quantités : 91 315,44 \$) - Appel d'offres public 23-19890 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0968;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 6, d'une durée 28 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 6, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Valosphère Environnement	6	608 769,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 91 315,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valosphère Environnement;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1236987002

---

**CG23 0337**

**Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 231 283,84 \$, taxes incluses, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2023 au 29 août 2024, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 924 347,73 \$ à 6 155 631,57 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0987;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, pour la période du 30 août 2023 au 29 août 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 231 283,84 \$, taxes incluses, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 924 347,73 \$ à 6 155 631,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1236469004

---

**CG23 0338**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans (2023-2026) afin d'assurer le déploiement de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1002;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité afin d'assurer le déploiement de son plan d'action pour la période 2023-2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1235008001

À 17 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0339**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à Microcrédit Montréal afin de réaliser son projet « Propulser l'entrepreneuriat montréalais inclusif » dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 - Réflexe / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1004;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à Microcrédit Montréal afin de réaliser son projet Propulser l'entrepreneuriat montréalais inclus dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1238298002

---

#### **CG23 0340**

**Accorder un soutien financier totalisant 325 000 \$ aux organismes Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025, dans le cadre de l'appel à projets sur invitation « Concertation régionale en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les deux projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1006;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets sur invitation « Concertation régionale en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un Mouvement mobilisé 23-25	162 500\$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Contribution du RAPSIM aux actions de la Ville en matière d'itinérance	162 500\$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1239665007

---

### CG23 0341

**Accorder un soutien financier non récurrent de 578 250 \$ à la Maison de l'innovation sociale pour la mise en œuvre du projet : Incubateur civique Montréal 2023-2026 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0999;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 578 250 \$ à la Maison de l'Innovation sociale, pour la mise en œuvre du projet « Incubateur civique Montréal, 2023-2026 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1237896001

---

### CG23 0342

**Accorder un soutien financier non récurrent de 5 021 931 \$ à LESPACEMAKER et de 4 799 203 \$ à Ateliers Belleville dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet / Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes afin d'augmenter la contribution financière de 294 393 \$ à l'organisme**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1001;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 021 931 \$ à LESPACEMAKER et de 4 799 203 \$ à Ateliers Belleville dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes afin d'augmenter la contribution financière de 294 393 \$ à l'organisme;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1238383003

---

### CG23 0343

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 526 135 \$, à quatre organismes, pour la prolongation de leurs projets jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1008;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 526 135 \$ aux organismes ci-après désignés, jusqu'au 31 mars 2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

Organismes	Nom du projet	Soutien recommandé 2023
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunches	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal inc.	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1233220003

À 17 h 39,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0344**

**Approuver le projet d'acte par lequel Les Sœurs de Sainte-Marcelline vendent à la Ville de Montréal, un terrain vacant et assujettissent à une servitude d'utilités publiques des parties vacantes du terrain contigu, situé au 9167, boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest, pour le prix de 220 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0996;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel Les Sœurs de Sainte-Marcelline vendent à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie approximative de 142,3 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots projetés 6 565 697, 6 565 698, 6 565 699, 6 567 098 et 6 567 101, ainsi qu'assujettissent à une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, d'une superficie approximative de 18,1 mètres carrés, des parties vacantes des lots projetés 6 567 097 et 6 567 100 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 9167, boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le montant de 220 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest, le tout conformément au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant qu'il soit substantiellement conforme au projet d'acte, de l'avis du Service des affaires juridiques;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L. et Les Sœurs de Sainte-Marcelline établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1237723002

---

**CG23 0345**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 486 123 \$ à plusieurs organismes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, afin de soutenir les organismes pour la réalisation des projets de l'appel à projets « Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité (Entente Ville - MESS) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1013;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 486 123 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, dans le cadre de l'appel à projets « Itinérance et milieux de vie inclusifs 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds Québécois d'Initiatives Sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité (Entente Ville - MESS) :



Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Accueil Bonneau	L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard	271 484 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Intervention de milieu pour un espace urbain accueillant et inclusif	389 248 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé	Brigade de nettoyage urbaine	244 772 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	Équipe de médiation autochtone	372 430 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	KAIE:RI:NIKAWERA:KE - Centre de jour, organisation communautaire et animation culturelle	298 828 \$
Cirque Hors Piste	Créations collectives	154 592 \$
Clinique Droits Devant	Prévention de la judiciarisation dans une perspective de cohabitation harmonieuse	218 409 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	142 328 \$
En Marge 12-17	Projet Transition	133 348 \$
Foyer pour Femmes autochtones de Montréal	Projet Square Cabot	392 625 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet Camelots de l'itinéraire	311 498 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet d'inclusion sociale de la Maison Ronde	152 079 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade de propreté urbaine Milton-Parc	374 427 \$
Inter-action du quartier Peter-McGill	En route vers un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	283 380 \$
L'amour en action Syl Dan	Navette du nord	337 129 \$
L'amour en action Syl Dan	Action intégration et cohabitation	300 428 \$
L'anonyme U.I.M	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation	755 990 \$
La Cafétéria Communautaire Multicaf	Unité mobile multisectorielle visant l'itinérance à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce UMMI	274 000 \$
La Fondation du Refuge pour femmes Chez Doris inc.	Programme de pré-employabilité	305 206 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	455 305 \$
La Fondation de la Maison du Père	Cohabitation dans l'espace public	385 239 \$
La Porte Ouverte Montréal	Inclusion et cohabitation dans Milton-Parc	600 200 \$
La Rue des Femmes Montréal	Activités socio-culturelles et formation	666 405 \$
Action-Réinsertion (Le Sac à dos)	Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation	116 748 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Vers une meilleure compréhension des femmes itinérantes	286 597 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Pair-aidance : Par et pour les Femmes+	213 020 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM	289 277 \$
La Mission St-Michael	Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill	157 126 \$
Missions Exeko	ID Action Mobile	200 000 \$
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance - Porteuses de changement	470 827 \$
Projet Ado-Communautaire en Travail de Rue	Brigade de cohabitation 2.0	549 555 \$
Projets Autochtones du Québec	Participation et valorisation de la communauté autochtone pour une meilleure inclusion sociale	210 230 \$
Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal	Nuit des sans-abris de Montréal Éditions 2023, 2024 et 2025	75 000 \$
Réseau de la Communauté Autochtone à Montréal	Navette communautaire pour les personnes autochtones en situation d'itinérance	744 645 \$

Résilience Montréal	Projet de brigades, ateliers d'artisanat autochtone et rencontres avec citoyens du quartier	<b>309 957 \$</b>
Ricochet (Hébergement/Hommes)	Co-Existe 2.0	<b>422 211 \$</b>
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives	<b>502 788 \$</b>
Sentier Urbain	Ma Ville Verte et Inclusive - La suite	<b>382 206 \$</b>
Société de développement social	Équipes multidisciplinaire - Métro de Montréal	<b>219 384 \$</b>
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - Plateaux Volet 1	<b>348 054 \$</b>
Spectre de rue inc.	Travail de milieu	<b>169 148 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1239665006

---

#### **CG23 0346**

**Autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt de 13 797 000 \$ pour une période maximale d'un an à Association d'entraide Le Chaînon inc. pour faire l'acquisition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal / Approuver la convention de prêt entre la Ville et l'Organisme / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque immobilière en faveur de la Ville et le contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt / Autoriser une dépense maximale de 423 134,16 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, qui représente les intérêts auxquels la Ville renonce dans ce prêt / Autoriser une affectation de 13 797 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération du Service de l'habitation vers les activités d'investissement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1014;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt de 13 797 000 \$, pour une période maximale d'un an, à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour faire l'acquisition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque immobilière en faveur de la Ville et le contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt;
- 4- d'autoriser une dépense maximale de 423 134,16 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, qui représente les intérêts auxquels la Ville renonce dans ce prêt;
- 5- d'autoriser une affectation de 13 797 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération du Service de l'habitation vers les activités d'investissement;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1239499004

**CG23 0347****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de construction de chaussées souple, de chaussées et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de Commission des services électriques de Montréal, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield à la rue Peel et dans la rue Metcalfe, de Square Dorchester à place Mount Royal - Dépense totale de 66 855 035,07 \$, taxes incluses (contrat : 53 927 301,42 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 2 776 590,84 \$ + ajustement du prix du carburant : 1 066 674,57 \$ + contingences : 5 562 488,39 \$ + incidences : 3 521 979,85 \$) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 43 797,43 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 132 348,27 \$, taxes incluses, avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 119 113,44 \$ + contingences : 13 234,83 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé - Appel d'offres public 502601 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2023 par sa résolution CE23 1040;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Grands projets inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de chaussées souple, de chaussées rigides et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield à la rue Peel et dans la rue Metcalfe, de Square Dorchester à place Mount Royal, aux prix de sa soumission négociée, soit pour une somme maximale de 53 927 301,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 502601;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 066 674,57 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 776 590,84 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour indexation du coût des matériaux pour les années 2024 et 2025;
- 5- d'autoriser une dépense de 5 562 488,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 6- d'autoriser une dépense de 3 521 979,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 7- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + indexation du coût des matériaux 43 797,43 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 9- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses, pour les travaux sur le domaine privé qui seront réalisés dans le cadre du Règlement d'embellissement du domaine public et qui sont remboursables par les propriétaires riverains selon les modalités prévus par voie réglementaire;
- 10- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 119 113,44 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;

- 11- d'accorder un budget de contingences pour le contrat accordé de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 13 234,83 \$, taxes incluses;
- 12- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands projets inc.;
- 13- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1237231010

---

### **CG23 0348**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement, pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest, pour une durée de 108 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 57 836 452,98 \$, taxes incluses (contrat : 48 614 966,55 \$ + variation de quantités : 1 006 031,25 \$ + déboursés : 1 006 031,25 \$ + indexation : 7 209 423,93 \$ ) - Appel d'offres public 23-19107 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2023 par sa résolution CE23 1041;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 108 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 48 614 966,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19107;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 7 209 423,93 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de WSP Canada inc.;
- 7- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum d'une prolongation de 12 mois selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 8- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1237231039

---

À 17 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0349**

**Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de Hampstead, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0923;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de Hampstead, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1236924002

---

#### **CG23 0350**

**Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de modification à l'entente bilatérale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, le 31 décembre 2020 et ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville par la résolution CG21 0045**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0924;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de modification à l'entente bilatérale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, le 31 décembre 2020 et ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (CG21 0045).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239499005

---

**CG23 0351**

**Autoriser le report au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ou au 30 mars 2024, selon la catégorie d'immeubles, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2023-2024-2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0933;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le report au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ou au 30 mars 2024, selon la catégorie d'immeubles, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2023-2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1236665002

---

**CG23 0352**

**Autoriser la ratification de l'avenant 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans le cadre de l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 79 590 656 \$ / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets du programme AccèsLogis Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0937;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de l'avenant no 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans le cadre de l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022 avec la ministre de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 590 656 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets des programmes AccèsLogis Québec;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239531003

---

**CG23 0353**

**Autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 355 188 \$ soit de la compétence de la ville centre**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0939;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 355 188 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1238798001

---

**Point 30.06**

**Adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIP)**

Retiré – voir point 3.01

---

**CG23 0354**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1237637003

---

**CG23 0355**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) » en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1239340001

---

**CG23 0356**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1228677005

---

**CG23 0357**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » pour le secteur des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1230025005

---



**CG23 0358**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238383007

---

**CG23 0359**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social » afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1233867004

---

**CG23 0360**

**Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1234598001

---

**CG23 0361**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1238168005

---

À 17 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0362**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0272;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0272;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023, par sa résolution CE23 0754;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1239861002

*Règlement RCG 20-005-4*

---

**CG23 0363****Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0273;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0273;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023, par sa résolution CE23 0810;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) »;
- 2- de réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- 3- d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1237796002

*Règlement RCG 18-043-2*

---

**CG23 0364****Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0274;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0274;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023, par sa résolution CE23 0811;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1237016001

*Règlement RCG 23-011*

---

**CG23 0365**

**Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023, par sa résolution CE23 0812;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro »;
- 2- d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1238383005

*Règlement RCG 23-012*

---

**CG23 0366**

**Adoption - Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0276;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 par sa résolution CG23 0276;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023, par sa résolution CE23 0809;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs »;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en œuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1237796001

*Règlement RCG 23-013*

---

À 17 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0367**

**Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de neuf ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la même période / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0960;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de neuf ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la durée de l'entente;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1235326005

---

### **CG23 0368**

**Approuver les textes de la convention collective des policiers en lien avec l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0961;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les textes de la convention collective des policiers et policières en lien avec l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1234124002

---

À 17 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0369**

**Nominations et renouvellement de mandat au Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0935;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver les nominations de Julie Marineau en remplacement de Charles Milliard, de Marilyn Thomas en remplacement d'Aliénor Armand et de Roxanne Sayegh en remplacement de Nadine Gomez, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Mathieu Bouchard en remplacement de Hugues Sweeney à la première vice-présidence du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 3- d'approuver le renouvellement de mandat pour trois ans de Yves-Alexandre Comeau, à titre d'administrateur;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1238021006

---

### **CG23 0370**

#### **Nomination au conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0936;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Émilie Gagnon, chef de section, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1232610001

---

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil notamment celles du Service du greffe et du groupe technique. Elle souhaite également un bon été à toutes et à tous et souligne le prochain rendez-vous du conseil d'agglomération au mois d'août.

---

Julie Brisebois  
VICE-PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE